

Réf. : CFDT-MAE/7-2025

Paris, le 25 mars 2025

Monsieur M. JEAN-NOËL BARROT
Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères
37 quai d'Orsay
75007 Paris

Objet : Fermeture par le Département des services visas des consulats de Wuhan, Shenyang et Chengdu.

Monsieur le Ministre,

Le syndicat CFDT du ministère des Affaires étrangères a été saisi le 18 mars 2025 par les représentants du personnel des postes de Wuhan, Shenyang et Chengdu en Chine, unis en intersyndicale, qui se sont fait le relais de l'annonce brutale et non concertée de la fermeture décidée par le Département des services visas des consulats de Wuhan, Shenyang et Chengdu. Il nous revient que ces fermetures seraient assorties d'un plan de licenciement en 2026 de 15 agents de droit local (ADL), Français et Chinois : 5 à Shenyang, 6 à Wuhan et 4 à Chengdu.

Les postes d'agents pré-instructeurs (ADL français et chinois) seraient transférés à Shanghai, Canton et Pékin à effectifs constants et proposés en priorité aux ADL licenciés tout en supprimant les postes de deux chefs de secteurs visas de catégorie B à Wuhan et Chengdu. Cette annonce n'a été accompagnée d'aucune précision relative au calendrier, aux indemnités de licenciement ni aux perspectives de reclassement au sein du réseau consulaire ou auprès de partenaires extérieurs.

La CFDT-MAE déplore la brutalité de cette annonce non concertée faite par les consuls généraux sur instruction du Département, selon une méthode autocratique qui court-circuite les instances de dialogue social tant ministériel que local, et qui dénote une absence manifeste de bienveillance pour le sort des quinze agents licenciés et de leurs familles, sachant que les ressortissants chinois sont soumis à des règles strictes de zonage pour leur emploi et pour la scolarisation des enfants.

.../...

Comme vous le savez, chaque circonscription consulaire en Chine couvre des provinces avec au minimum 200 à 300 millions d'habitants. Les consulats généraux de France de Wuhan et Chengdu ont une activité égale à ceux de Bangkok et de Jakarta. Les distances entre chaque circonscription sont à l'échelle d'un pays comme l'Espagne.

La cohérence budgétaire de cette décision ad nutum suscite en outre des interrogations quant au renchérissement prévisible des salaires (différences de grilles salariales entre consulats généraux) et des frais immobiliers (le consulat de Wuhan n'a emménagé qu'il n'y a un an dans des nouveaux locaux avec une prise à bail de plusieurs années tandis qu'à Chengdu, le bail vient d'être renouvelé pour cinq ans) et alors que le consulat de Shanghai ne dispose pas de la place suffisante pour permettre d'accueillir les agents qui seront licenciés à Wuhan.

Pour toutes ces raisons, la CFDT-MAE vous demande, Monsieur le Ministre, d'instruire la Direction générale de l'Administration et de la Modernisation de suspendre avec effet immédiat ce projet et d'en reprendre l'étude en se conformant à ses obligations réglementaires en matière de dialogue social dans la fonction publique en présentant aux différents Comités Sociaux d'Administration (CSAM et CSAPE) tout projet d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité et les conditions de travail lorsqu'ils s'intègrent dans le cadre d'un projet de réorganisation de service ou d'un poste ainsi que les effets des principales décisions budgétaires sur la gestion des emplois.

La CFDT-MAE relève encore une fois que la Modernisation de notre administration tant vantée auprès des personnels se traduit systématiquement par un affaiblissement de ses moyens humains et matériels, par le mépris de ses collaborateurs de droit local et par toujours plus de souffrance au travail.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.



Carole BARBIER
Secrétaire générale adjointe de la CFDT-MAE